

Fémin'Initiatives

CONCOURS

Pour promouvoir
la création et la reprise
d'entreprise par
les femmes

16^{ème}
ÉDITION



INSCRIVEZ-VOUS

avant le 20 avril 2018

RENSEIGNEMENTS

www.eure-et-loir.gouv.fr • www.cci28.fr • www.cma28.fr



PREFET
D'EURE-ET-LOIR



CCI Eure-et-Loir



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Eure-et-Loir

Vous êtes une femme et vous avez créé ou en 2015 ou 2016 ?

Participez
au concours !

Ce concours est organisé depuis 2001 par la Préfecture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et la Chambre du Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir.

Il a déjà récompensé 85 femmes entrepreneures du département pour leur talent, l'originalité ou le caractère novateur de leur projet et pour leur parcours démontrant leur persévérance et ténacité.

L'entrepreneuriat des femmes, un pari gagnant !

Vous représentez plus de 30% des créateurs, repreneurs d'entreprises ! En participant au concours Fémin'Initiatives, vous obtiendrez la reconnaissance de nombreux partenaires de la création d'entreprises. C'est aussi l'occasion de transmettre votre ambition à d'autres femmes.

Les lauréates de la 15^{ème} édition

 *Dynamique économique
et sociale*

Lucie Honoré
Créattitude
à Barjouville

 *Talent et savoir-faire*

Hélène Ragot
HR Bijouterie
à Anet



repris une entreprise



Reprise d'entreprise

Aurore Lebon
Gauthier & Cie
à Gellainville



Jeune entrepreneure

Laurentine Tiercelin
Point Jardin
à Saint-Rémy-sur-Avre



Entreprendre en territoire prioritaire

Pauline Blanvillain
Les Vergers de Beauce
à Bonneval



Conditions pour concourir ?

La candidate doit être :

- âgée de 18 ans et plus à la date de clôture des inscriptions du concours
- gérante effective de l'entreprise et être associée

L'entreprise doit être :

- immatriculée pour la 1^{ère} fois entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016, en Eure-et-Loir.

Sont exclues :

- les filiales d'entreprises
- les lauréates des éditions précédentes.

Comment poser sa candidature ?

Téléchargez le dossier et le règlement du concours sur les sites des organisateurs :

www.cci28.fr ou www.cma28.fr
ou www.eure-et-loir.gouv.fr
ou contactez les conseillers de la Chambre du Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Où et quand déposer son dossier de candidature ?

Vous devez adresser votre dossier au plus tard le 20 avril 2018.

Le cachet de la poste faisant foi ou, de préférence, par voie électronique à :

Chambre de Commerce et d'Industrie

5bis, avenue Marcel Proust
CS 80062 – 28008 Chartres Cedex
eaubailly@cci28.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

24, boulevard de la Courtille
28000 Chartres
nolwenn.lementec@cm-28.fr



Partenaires financiers



Associations invitées à participer au Jury pour leur engagement en faveur de l'entrepreneuriat des femmes :

BGE ISMER, Business Professional Women, Centr'Actif.

Organisateurs du concours :



PREFET
D'EURE-ET-LOIR



CCI EURE-ET-LOIR



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Eure-et-Loir

Contacts

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'EURE-ET-LOIR :

Eloдие Aubailly - tél : 02 37 84 28 16
eaubailly@cci28.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE-ET-LOIR :

Nolwenn Le Mentec - tél : 02 37 91 57 00
nolwenn.lementec@cm-28.fr

DÉLÉGATION DEPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ, DDCSPP D'EURE-ET-LOIR

Mme Caroline BRAY - tél : 02.37.20.50.98
caroline.bray@eure-et-loir.gouv.fr

